

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juillet 2018

**Présents :** François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Gérard CAMUZAT, Jacques BERENGER, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Anne BILLOT, Sylvie AMAND, Isabelle DERBES, Christian LOUIS, Françoise ROUX, Philippe CAUVIN, Timothée KOENIG

**Absents excusés :** Michel REZK (pouvoir à JL. ANTONINI), Pascale OTTAVY (pouvoir à J. BERENGER), Corine GUIGNON (pouvoir à F. CAVALLIER), Caroline ONOFRI (pouvoir à C. LOUIS), Michel MOUMDJIAN (pouvoir à G. CAMUZAT), Magali MORO (pouvoir à C. TANZI), Michèle MERMOZ (pouvoir à JC. BERTIN), Mélanie MAURIN (pouvoir à T. KOENIG).

**Absents :** Françoise BOMBACE, Jean-Christophe CHAUTARD

**Secrétaire de séance :** Isabelle DERBES

**13 PRESENTS**

**21 VOTANTS**

-----  
Une minute de silence a été respectée à la mémoire de Nicolas NORMAND, en l'honneur de la famille de Mélanie MAURIN et de la famille de Jean-Pierre BOTTERO.

1/ Le procès-verbal du 22 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

### **2/ Décision modificative n°2 – Budget principal 2018 :**

Monsieur BERENGER présente la décision modificative n°2 au budget principal de la commune permettant une augmentation de crédits de 31 500 € dans la section investissement.

Madame TANZI évoque les crédits destinés à l'installation d'une caméra. Elle souhaiterait connaître l'endroit où celle-ci sera installée.

Gérard CAMUZAT précise qu'il s'agit de la place St Roch.

**Est Adoptée à l'unanimité.**

### **3/ Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole :**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'une ligne de trésorerie a été ouverte afin de lisser la trésorerie de la commune et de faire face ainsi au décalage lié aux recettes. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, selon la proposition ci-dessous :

Plafond :	250 000 €
Durée :	1 an
Taux facturé :	Euribor 3 mois moyenné + marge 1,10 %
Base de calcul des intérêts :	365 jours

Commission de confirmation : 0,20 %  
Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation.  
Montant minimum d'un tirage : 25 000 €  
Pas de frais de dossier ni de parts sociales.

**Est adopté à l'unanimité.**

**4/ Modification de la régie centralisée au budget principal de la commune :**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il convient de modifier l'acte constitutif de la régie pour répondre aux exigences réglementaires concernant le non cumul de l'indemnité de régisseur avec le régime indemnitaire RIFSEEP,

**Est adopté à l'unanimité**

**5/ Modification de la régie centralisée au budget eau et assainissement :**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la même problématique que dans le point précédent mais pour le budget eau et assainissement.

**Est adopté à l'unanimité.**

**6/ Modification de la régie d'avance pour l'ALSH:**

Monsieur le Maire propose d'abroger la délibération du 03 juin 2013 en tenant compte des exigences réglementaires concernant le non cumul de l'indemnité de régisseur avec le régime indemnitaire RIFSEEP,

**Est adopté à l'unanimité.**

**7/ Création d'une régie de recettes à la médiathèque municipale :**

Monsieur le Maire indique qu'il faut abroger l'arrêté du 30 mars 2015, et modifier l'acte constitutif de la régie en tenant compte de l'instauration du RIFSEEP,

**Est adopté à l'unanimité.**

**8/ Délégation pour célébration d'un mariage et pour signature de tout acte d'état civil :**

Monsieur le Maire propose au conseil d'accorder une délégation à Monsieur Jean-Christophe BERTIN en vue de la célébration du mariage du 18 août 2018,

**Est adopté à l'unanimité.**

**09/ Ouverture de classe à l'école maternelle de Callian :**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'au bout d'une discussion longue et difficile, le DASEN (Directeur des Services départementaux de l'Education Nationale) a entendu nos arguments.

La commune a donc obtenu la création d'une classe supplémentaire à l'école maternelle permettant ainsi aux plus jeunes de nos écoliers et aux enseignants qui les encadrent de travailler dans de meilleures conditions.

Cette création de classe doit être validée par le conseil municipal afin que les services de l'Education Nationale puissent créer le poste d'enseignant.

**Est adopté à l'unanimité**

**10/ Approbation des conclusions du commissaire enquêteur relatives au transfert du chemin des Touos Vignon dans le domaine public de la commune :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'au terme d'une enquête publique le commissaire enquêteur a émis un favorable dans son rapport du 25 juin 2018, permettant d'intégrer les parties de parcelles à usages de voies dans le domaine communal.

**Est adopté à l'unanimité**

**11/ Aliénation de la parcelle K 268 :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'aliéner la parcelle K 268 située lieu-dit le Haut Serminier, d'une superficie de 190 m<sup>2</sup>, au prix de 300 €.

**Est adopté à l'unanimité.**

**12/ Création d'un poste d'ATSEM :**

Pour faire suite à la création d'une classe supplémentaire à l'école maternelle, Monsieur le Maire propose au conseil la création d'un nouveau poste d'ATSEM.

Il précise qu'il s'agit d'une faculté et non d'une obligation.

Il y aura néanmoins une ATSEM par classe dans l'intérêt des enfants.

**Est adopté à l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

A/ Monsieur le Maire présente l'évolution du nombre d'abonnés à l'eau et à l'assainissement depuis 2002.

B/ Monsieur le Maire envisage de proposer à un représentant du SEVE la place laissée vacante par la commune des Adrets, au sein du comité de pilotage du projet Fontante.

C/ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les deux pharmacies des centres villages de Callian et Montauroux, ont été autorisées par l'ARS à se transférer dans la plaine malgré l'opposition des deux municipalités concernées.

Monsieur le Maire indique qu'il a l'intention de saisir l'ARS, par la voie d'un recours gracieux, pour que celle-ci vise dans son arrêté, l'avis contraire de la commune et du Préfet.

Monsieur ANTONINI ajoute que le local actuel ne répondait plus aux normes exigées.

D/ Monsieur LOUIS indique que la décision de la CRE (commission de régulation de l'énergie) concernant le projet photovoltaïque de Fonsante, ne sera rendue qu'en juin 2019.

E/ Monsieur LOUIS précise que l'enquête publique relative au SCOT est désormais achevée.

Il souhaite d'autre part faire partie de la commission tourisme à la communauté de communes.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a reçu le rapport annuel sur l'Office de Tourisme Intercommunal, qui ne contient aucune définition claire d'une stratégie de territoire.